



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 décembre 2019
Français
Original : anglais

Note de la Présidente du Conseil de sécurité

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité et dans le cadre des efforts que déploient l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres pour favoriser la promotion des femmes ainsi que l'inclusion et l'égalité des genres dans leurs directives et pratiques, les membres du Conseil confirment que, comme le veut la pratique du Conseil, le masculin peut être employé dans le Règlement intérieur provisoire du Conseil dans un sens générique et renvoyer aussi bien aux femmes qu'aux hommes, sauf s'il ressort clairement du contexte qu'il en va autrement.

